



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
**SPORTS EN GRUYÈRE**

## **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYERE »**

### **ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES**

---

Procès-verbal no 23 / 2024

du jeudi 20 juin 2024, à 19 heures

Salle de conférence sise dans les locaux de la Place d'armes,  
Route des Auges 27, 1666 Grandvillard

---

Présents : selon listes des présences

Présidence : Lauber Pascal

Vice-présidence : Tornare Jérôme, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle

Membres du Comité : Beaud Catherine, Rive gauche, Syndique, Riaz  
Beaud Marc, Intyamon, Conseiller communal, Haut-Intyamon  
Bovigny Claude, La Sionge, Vice-syndic, Vaulruz  
Charrière Jacques, La Jagne, Conseiller communal, Châtel-sur-Montsalvens  
Fromageat Laurie, Rive droite, Conseillère communale, Corbières  
Horner Jean-Marc, Commune-siège, Vice-syndic, Broc  
Morand Erika, Centre, Vice-syndique, Le Pâquier  
Pasquier Nicolas, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle  
Remy Nicolas, Commune-siège, Conseiller communal, Val-de-Charmey  
Zermatten Estelle, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseillère communale

Délégués : les délégués de 21 communes sur les 25 communes que compte le district

Secrétaire : Gobet Nadine

Excusés : - Communes de Broc, Corbières, Haut-Intyamon et Hauteville  
- les membres de la Commission financière

## Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 22 de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2023
3. Rapport de gestion 2023
  - 3.1 Présentation du Rapport de gestion 2023
4. Comptes 2023
  - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2023 des communes-sièges ainsi que du rapport des communes-sièges et des vérificateurs
  - 4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
  - 4.3 Préavis de la Commission financière
  - 4.4 Approbation des comptes 2023 de l'association et décharge aux organes responsables
5. Election
  - 5.1 au sein de la Commission financière
6. Patinoire provisoire - Préavis pour la saison 2026-2027
7. Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations et suite du dossier
8. Divers

---

### **1. Salutations - Contrôle des présences**

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil et Membres du Comité de direction, M. Vincent Bosson, Préfet et Président de l'Association Régionale la Gruyère (ARG), M. Yves Bosson, Président de la Commission de bâtisse du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, M. Carlo Gattoni, Président de l'Association des Amis du Centre sportif, Madame Nadine Gobet, Secrétaire de l'AISG ainsi que Mesdames et Messieurs les représentants de la presse.

Il remercie la Commune de Grandvillard qui accueille cette Assemblée et donne la parole à M. Daniel Raboud, Syndic.

**M. Raboud** adresse ses souhaits de bienvenue dans la Commune de Grandvillard. Il la présente et informe que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

**M. le Président** ouvre l'Assemblée et constate la présence de 21 communes sur les 25 communes-membres de l'AISG, ce qui représente 108 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Jean-Bernard Erni, Conseiller communal de Vaulruz
- M. Sébastien Méloni, Conseiller communal de Le Pâquier

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire, accompagnée des annexes suivantes :

- Annexe 1 : Rapport de gestion 2023
- Annexe 2 : Comptes définitifs 2023 des Communes-sièges
- Annexe 3 : Rapport 2023 des Communes-sièges et des vérificateurs
- Annexe 4 : Comptes 2023 de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
- Annexe 5 : Election au sein de la Commission financière

La convocation a également paru dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

**M. le Président** demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

## 2. Approbation du procès-verbal no 22 de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2023

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 12 décembre 2023. Il demande si la lecture du procès-verbal est demandée et si un/e délégué/e a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 22 de l'Assemblée ordinaire des délégués du 16 novembre 2023.

## 3. Rapport de gestion 2023

### 3.1 Présentation du Rapport de gestion 2023

**M. le Président** informe qu'un nouveau titre a été donné au rapport. En effet, afin d'être en adéquation avec l'article 9 des statuts de l'association et avec la Loi sur les finances communales, à l'avenir le Rapport d'activité s'appellera « Rapport de gestion ».

Ce document reprend les travaux réalisés en 2023. A relever que suite aux démissions de MM. Benjamin Brülhart et Boris Fringeli, deux nouveaux membres ont rejoint le Comité de direction, soit M. Marc Beaud, Conseiller communal de Haut-Intyamon, en tant que représentant du Secteur Intyamon et M. Nicolas Remy, Conseiller communal, en tant que représentant de la Commune-siège de Val-de-Charmey. Par ailleurs, l'AISG a procédé au décompte définitif de la patinoire provisoire artificielle construite dans la Commune de Le Pâquier et a procédé à la facturation.

En outre, le Comité de direction a créé un Groupe de travail Mutualisation, chargé d'examiner les demandes d'abonnement mutualisé ou de partenariat. Il est composé des membres du Comité de direction suivants :

- M. Jérôme Tornare de la Commune-siège de Bulle, Rapporteur
- M. Jean-Marc Horner de la Commune-siège de Broc
- M. Nicolas Remy de la Commune-siège de Val-de-Charmey

Le Groupe Finances a procédé aux contrôles des comptes définitifs 2023 des communes-sièges et du budget 2024 des communes-sièges. Quant au Groupe Technique, il n'a pas eu à se réunir en 2023.

Concernant le futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, le Comité de direction a été informé des travaux en cours et du fait que le 12 avril 2023, la Commune de Bulle a reçu le préavis de synthèse d'examen préalable du Plan d'aménagement de détail (PAD). Pour rappel, il était envisagé de pouvoir déposer le PAD à la fin du mois d'octobre 2023 pour lancer la procédure de mise à l'enquête publique. Il informera plus amplement sur le Centre sportif au point 7 du présent ordre du jour.

**M. le Président** remercie les membres du Comité de direction pour leur engagement tout au long de cette année.

Il demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

#### 4. Comptes 2023

##### 4.1 Présentation et approbation des comptes 2023 des communes-sièges ainsi que du rapport des communes-sièges et des vérificateurs

**M. le Président** informe que les comptabilités 2023 des communes-sièges ont été contrôlées par les membres du Groupe Finances et le Rapport joint à la convocation a été établi sur la base des remarques et commentaires des communes-sièges et des constatations faites par les vérificateurs. Aucune écriture ne devant être régionalisée n'a été comptabilisée.

Au sujet du budget 2023, le Comité de direction a décidé de reporter au budget 2024, le crédit d'étude de Fr. 190'000.-- accordé à la Commune-siège de Broc, en raison du fait que les travaux n'étaient pas terminés à la fin décembre 2023 et que diverses factures seraient comptabilisées en 2024. Dès lors le budget initial 2023 de Fr. 2'243'730.-- a été diminué de Fr. 190'000.-- pour s'établir à Fr. 2'053'730.--.

Les coûts régionalisés s'élèvent à Fr. 1'990'257.10, sans les coûts de la patinoire provisoire qui ont fait l'objet d'un décompte séparé, permettant ainsi une facturation en 2023. Le coût de la patinoire provisoire s'élevant à Fr. 452'378.65 a été soumis et approuvé par l'Assemblée des délégués du 14 juin 2023.

Avec la correction du budget 2023 mentionnée ci-dessus, le coût définitif des communes-sièges est inférieur de Fr. 63'472.90.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques sur les comptes définitifs 2023 des communes-sièges et constate que ce n'est pas le cas.

Les comptes des communes-sièges étaient accompagnés du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs. Ce Rapport informe les communes sur les principales différences intervenues par rapport au budget. Il demande si la lecture du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs est demandée. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

##### Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2023 des communes-sièges s'élevant à Fr. 1'990'257.10 ainsi que le Rapport des communes-sièges et des vérificateurs.

Concernant les comptes de l'Association composés des coûts effectifs d'exploitation des infrastructures régionalisés, auxquels sont ajoutés les frais de fonctionnement de Fr. 31'419.60 pour l'année 2023, alors qu'un montant de Fr. 25'000.-- était budgété, il y a eu un surcoût de Fr. 6'419.60. Ce dépassement est dû en partie à des frais plus élevés de l'organe de révision d'environ Fr. 1'000.-- en raison de travaux supplémentaires et aux frais de secrétariat qui sont restés quasiment stables par rapport à l'année 2022. A noter que pour ces deux années, le secrétariat a eu en charge les travaux en lien avec la patinoire provisoire. En prenant en compte les coûts de fonctionnement, le décompte définitif des infrastructures régionalisés s'élève à Fr. 2'021'676.70.

Avec le coût final déjà facturé de la construction de la patinoire provisoire de Fr. 452'378.65, la régionalisation des infrastructures s'est montée à Fr. 2'474'055.35 pour l'année 2023, ce qui - au bilan -, donne un montant de Fr. 798'880.65 à rembourser aux communes-sièges ou aux communes qui se seront acquittées d'un acompte trop élevé, alors que d'autres communes recevront une facture de solde à payer. Pour rappel, étant donné que les communes-sièges doivent s'acquitter des factures de leurs propres installations, l'AISG ne facture rien pour l'infrastructure qu'elles gèrent en propre mais, par contre, elle leur facture leur participation aux autres infrastructures et aux frais de fonctionnement.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

#### 4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

**M. le Président** donne la parole à **Mme Nadine Gobet** pour la lecture du Rapport de l'organe de révision du 29 mai 2024 de la Fiduciaire Revigest SA, à Bulle qui recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes 2023 de l'Association.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

#### 4.3 Préavis de la Commission financière

**M. le Président** donne la parole à **Mme Nadine Gobet** pour la lecture du préavis de la Commission financière du 4 juin 2024 qui recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes 2023.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

#### 4.4 Approbation des comptes 2023 de l'association et décharge aux organes responsables

**M. le Président** passe à la votation.

##### Décisions :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2023 de l'Association, soit :

- frais de fonctionnement de l'association : Fr. 31'419.60
- comptes des communes-sièges : Fr. 1'990'257.10
- patinoire provisoire à Le Pâquier : Fr. 452'378.65

pour un total de Fr. 2'474'055.35. Ils donnent décharge aux organes responsables.

### 5. Election

#### 5.1 au sein de la Commission financière

**M. le Président** informe que M. Claude Raemy a démissionné de sa fonction politique au sein du Conseil communal de La Roche et, de fait, il a aussi démissionné de la Commission financière. Pour le remplacer, le Secteur Rive droite a proposé au Comité de direction M. Edmond

Bourguet, membre de la Commission financière de la Commune de La Roche. Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'élire M. Bourguet.

**M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité M. Edmond Bourguet, membre de la Commission financière de la Commune de La Roche, membre de la Commission financière de l'AISG en tant que représentant du Secteur Rive droite.

## 6. Patinoire provisoire - Préavis pour la saison 2026-2027

**M. le Président** informe que le 26 mars 2024, Espace Gruyère a transmis à l'AISG le calendrier des manifestations 2026-2027, pour lesquelles il est prévu d'utiliser l'espace de la patinoire. A noter qu'Espace Gruyère avait planifié que le Centre sportif serait opérationnel en 2026, alors qu'actuellement, l'AISG table pour une ouverture en 2028. Le Comptoir gruérien a annoncé qu'il aurait lieu en novembre 2026 et en décembre de la même année, auront lieu le Salon des Goûts et Terroirs et l'exposition Junior Bulle. Quant au premier trimestre 2027, il y aura la Brocante de la Gruyère, le Salon Bois, le Start Forum des métiers, le Brunch du FC Bulle et l'Expo Bulle.

Sur cette base, Espace Gruyère a indiqué les dates auxquelles la patinoire pourrait être utilisée par les patineurs. Selon cette projection, Espace Gruyère ne pourra pas offrir suffisamment de jours de glace aux clubs locataires et aux patineurs privés. Dès lors, Espace Gruyère a étudié différentes variantes, l'une mixte qui combine la patinoire d'Espace Gruyère avec une patinoire provisoire qui, pour rappel, ne peut être installée que 11,5 semaines sans mise à l'enquête. Cette variante ne suffirait pas en termes de jours de glace et ne serait pas opportune car les patineurs devraient tantôt se rendre à Espace Gruyère et tantôt sur une patinoire provisoire, sans parler du coût financier à la charge des communes. Une seconde variante consisterait à construire une patinoire provisoire pour toute la saison, ce qui implique la recherche d'un terrain plat et une mise à l'enquête. Des réflexions sont portées et une rencontre aura lieu le 8 juillet 2024 avec les représentants d'Espace Gruyère, de la Commune de Bulle, du Comptoir gruérien, des clubs de hockey et de patinage et de l'AISG. Il prie les délégués qui auraient connaissance d'un terrain pouvant accueillir une patinoire provisoire de bien vouloir l'en informer.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques à formuler et y répond.

### Questions/Remarques

Q./R : Il est demandé la surface nécessaire et s'il y a un cahier des charges.

R. : **M. le Président** indique qu'une patinoire fait 60 m de long et 30 m de large. Il est possible de réduire à 56-57 m de long sur 28 m de large. A cela s'ajoute la bande sur tout le pourtour. Il se renseignera sur les mètres carrés utilisés lors de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier et fera ajouter ces surfaces dans le procès-verbal.

**Ajout au procès-verbal**

- Surface du terrain : 40 x 70 m + 30 m<sup>2</sup> pour les compresseurs de froid
- Dimension de la tente : 70 x 40 m avec une hauteur de 5 m en bordure
- Garage pour surfaceuse : 5 x 12 m
- Surface à laquelle, il faut encore ajouter de la place pour 7 containers
- Les besoins en eau se monte 2300 m<sup>3</sup> pour 200 jours d'utilisation. Tandis qu'au niveau des besoins en électricité, ils se montent à 500A.

La dimension idéale est celle d'un terrain de football. L'endroit doit être desservi par les transports publics et le voisinage ne doit pas être trop impacté par les nuisances sonores. Espace Gruyère l'a annoncé assez tôt, ce qui permet à l'AISG d'étudier dès maintenant si une solution est envisageable, puis de revenir vers l'Assemblée des délégués.

**M. Eric Barras, Syndic, Châtel-sur-Montsalvens**

Q. : Est-ce que l'entier des frais sera à la charge des communes ?

R. : Les frais seront identiques à ceux de la patinoire d'Espace Gruyère avec la répartition habituelle des communes. Pour la patinoire provisoire à Le Pâquier, c'est la nouvelle clé de répartition créée pour le Centre sportif qui a été appliquée et les clubs de hockey et de patinage ont participé financièrement. Dans un premier temps, il faut attendre de savoir s'il sera possible de réaliser une patinoire provisoire.

Q/R : Les communes devraient mettre en jeu le montant qu'elles versent actuellement à Espace Gruyère. La surface non-utilisée par les patineurs sera loué par Espace Gruyère pour ses manifestations. Dès lors qu'Espace Gruyère encaissera des locations, par rapport à ce montant, il est estimé qu'Espace Gruyère doit aussi participer financièrement à cette éventuelle patinoire provisoire.

R. : Une convention d'utilisation sur le nombre de jours de glace existe et les clubs de hockey et de patinage seront abordés. Au cas où une patinoire provisoire serait réalisée pour l'ensemble de la saison, l'objectif est de rester dans les mêmes coûts qu'à Espace Gruyère.

Q/R : Les communes doivent pouvoir bloquer le montant. Pour le surcoût, il faut trouver des solutions.

Q/R : Il est relevé que cela concerne environ 1'300 personnes. Pourquoi les communes devraient-elles payer plus pour une patinoire provisoire ?

R. : Il n'a pas été dit qu'il faudrait payer plus.

Q/R : **M. Barras demande à ce qu'il soit protocolé qu'au cas où il y aurait une patinoire provisoire, les communes verseraient un montant identique à ce qu'elles devraient payer à Espace Gruyère.**

R. : C'est l'objectif visé par le Comité de direction.

Q/R : Est-ce qu'il serait possible de construire cette patinoire sur le site du Centre sportif ?

R. : Aujourd'hui, il est difficile de l'envisager. Ce ne serait qu'au mois de septembre 2026 que l'AISG pourrait savoir où en est la construction. Y aura-t-il les fondations, etc. Par ailleurs, il faut prendre en compte le fait qu'il s'agira d'un chantier, avec des va-et-vient, des problèmes de sécurité, etc.

**7. Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère : informations et suite du dossier**

**M. le Président** fait savoir que le Plan d'aménagement de détail (PAD) a été déposé le 12 avril 2024. La Commune de Bulle a reçu trois oppositions de personnes privées et l'opposition de l'Association transports et environnement (ATE) qui porte sur le nombre de places de stationnement à revoir à la baisse ainsi que sur la qualité de desserte en transports publics qui doit être

améliorée avant l'ouverture du Centre sportif. Les séances de conciliation auront lieu les 3 et 10 juillet 2024. Indépendamment des travaux en lien avec le dépôt du PAD et la détermination sur les oppositions, la Commission de bâtisse travaille toujours, en parallèle, sur le dossier de mise à l'enquête et poursuit ses séances qui ont lieu une fois par mois. L'objectif est, une fois que le PAD aura été validé, de pouvoir déposer rapidement le dossier de mise à l'enquête. Ce volet concerne donc le contrat d'entreprise générale et le dossier avance bien. Les discussions sont ouvertes et le Consortium informe la Commission de bâtisse sur tous ses choix.

La prochaine étape consiste à établir les plans définitifs de mise à l'enquête avec plusieurs optimisations. L'orientation du dossier qui a été donnée aux citoyens est toutefois pleinement respectée et n'a pas bougé. Ce jour, **M. le Président** est en mesure de dévoiler un changement qui a été accepté à l'unanimité du Comité de direction, à savoir l'arrivée du bois dans ce projet. Le projet de murs extérieurs en béton avec une teinte dans la masse composée de pierres calcaires du Jura et une face extérieure en hydrogommé a été abandonné au profit d'une façade ventilée en lames de bois avec un socle de soubassement en béton et une isolation périphérique.

**M. le Président** diffuse à l'écran les images de synthèse du projet initialement prévu en béton et celles du projet revu avec différents angles. Il donne des informations et demande s'il y a des questions ou remarques auxquelles il répond.

### Questions/Remarques

#### M. Bertrand Gaillard, Syndic de la Commune de La Roche

Q/R : Le PAD a été mis en consultation et la desserte en transports publics a été améliorée. Il n'est pas d'accord d'être pris en otage par l'ATE. Personnellement, pour la Commune de La Roche, si l'ATE maintient son opposition, ils ne paieront pas pour la patinoire provisoire. Il ne faut pas que la population soit complice de ces personnes qui nous tiennent en otage. Il recommande de faire pareil.

R. : **M. le Président** n'a pas de réponse à apporter à cette position.

Q/R : Pour **M. Gaillard** cela donnera une fois un signal politique fort. Il n'est plus possible de faire avancer un projet public. Les éléments sont négociés auparavant et, systématiquement, il faut 8-9 mois pour un règlement. Même sans accord, ils gardent leur opposition jusqu'au bout. L'on sait que l'on perd 6 mois. Il faut une fois prendre les mesures politiques nécessaires pour montrer à la population ce que cela nous coûte.

#### M. Eric Barras, Syndic de Châtel-sur-Montsalvens

Q/R : Il rebondit sur ce que déclare M. Gaillard car il est vrai qu'à un moment donné, l'on se plie devant tout. Ne pas le faire une fois, ce ne serait pas forcément négatif.

#### M. Bertrand Gaillard, Syndic de la Commune de La Roche

Q/R : Il tient à préciser que l'effort a été fait par rapport aux demandes des Services cantonaux, par rapport aux normes VSS, etc. Nous ne sommes pas dans une opposition systématique. A un moment donné, cela suffit de faire systématiquement opposition à tout.

R. : **M. le Président** comprend les remarques. Le dépôt du PAD est du ressort de la Commune de Bulle et lui-même est présent pour représenter l'AISG. La séance de conciliation sera pilotée par la Commune de Bulle et le Président de l'AISG y prendra aussi part. Il prend acte des remarques. L'objectif est tout de même de trouver une conciliation avec les opposants. L'ATE a une interprétation stricte pour ces places de parc car ils aimeraient qu'il n'y en ait que 146 alors qu'aujourd'hui il y en a 327 places. L'AISG est d'accord d'ôter 90 places de parc, mais pas plus. C'est ce qui a été accepté par les membres de l'AISG.

M. Eric Barras, Syndic de Châtel-sur-Montsalvens

Q/R : Le Centre sportif est superbe mais il trouve dommage qu'un hôtel n'ait pas été prévu, par exemple, pour les camps d'entraînement. Cette absence réduira l'attractivité et cela aurait été un atout. Il donne quelques exemples de Centres sportifs avec un hébergement.

R. : Il est question de surface. A côté, ce sera une zone totalement sportive. M. le Président donne des explications sur un slide et relève qu'il y a deux PAD dans un. Rien n'est prévu actuellement. Dans le premier projet de 2013, possibilité était donnée à ceux qui construiront le Centre sportif, de construire également un hôtel. Par la suite, cela a été abandonné car personne ne voulait en construire un. Les communes ont aussi abandonné ce projet par manque de moyens et du fait qu'elles devaient le gérer. Des séances de travail ont eu lieu afin de trouver des solutions pour avoir un coût qui resterait absorbable pour les communes. Il pourrait y avoir un abri de protection civile qui n'est pas prévu à ce jour, mais ce ne serait pas un hôtel.

Q/R : Il demande si la patinoire provisoire pourrait être construite sur le terrain de football à côté du Centre sportif.

R. : Cela pourrait être une possibilité qui doit être examinée avec le Club des footballeurs. La saison de football se déroule durant les mois de septembre et octobre. Cela semble assez compliqué. Lorsque la Commune de Le Pâquier avait mis son terrain de football à disposition, les footballeurs avaient réduit leur saison de quelques semaines. La patinoire avait ouvert en octobre, mais auparavant il a fallu préparer le terrain et la construire.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

**8. Divers**

**M. le Président** demande si la parole est demandée. Il constate que ce n'est pas le cas.

**M. le Président** remercie ses collègues du Comité de direction pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année passée. Il remercie également les délégués et la Commune de Grandvillard pour son accueil et l'apéritif offert. Il souhaite à tous une bonne soirée et un bel été.

**M. le Président** clôt l'Assemblée à 19 heures 45.

**Association Intercommunale « Sports en Gruyère »**

Le Président de l'AISG :

Pascal Lauber, Président



La Secrétaire de l'AISG :

Nadine Gobet



Bulle, le 2 juillet 2024 PL-pga

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction
- Commission financière